

« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 17 160 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa Km 14, BP 658- 2070 La Marsa

M.F : 014346YAM 000 ----- RCS : B164701996

Procès Verbal

Assemblée Générale Extraordinaire du 09 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize et le 09 Juin 2016 à 11 heures 45 minutes, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convention du Conseil d'Administration, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président de Conseil d'Administration de la Société

Mrs Hichem TERZI et **Monsieur JERBI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Mr. Med Maher SNOUSSI est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de **75,43%** des actions composant le capital social et donnant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts
- La feuille de présence
- Le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale Extraordinaire.

Le Président fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège sociale dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital par incorporation de réserves selon une parité d'une (01) action nouvelle contre Huit (08) anciennes avec une jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2016. Le capital serait porté de 17.160.000 dinars à 19.305.000 dinars.
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de **2.145.000 dinars** par incorporation de la totalité de la réserve spéciale de réinvestissement prélevée sur le bénéfice de l'exercice 2015. Cette augmentation donnera lieu à l'émission de **2 145 000 Actions** nouvelles de 1 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison (01) d'une nouvelle action gratuite pour (08) Huit anciennes.

Ces actions porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2016.

L'exercice du droit d'attribution permet aux actionnaires actuels de parfaire leur parité de souscription ou de vendre leurs droits en bourse.

Le capital social passera ainsi de Dix Sept Million Cent Soixante Mille dinars (17.160.000) à Dix Neuf Millions Trois Cent Cinq Mille dinars (19.305.000 dinars).

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 17 160 000 actions composant le capital social et/ou cessionnaires des droits d'attributions en bourse à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour Huit (08) actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration représenté par son président, pour effectuer les formalités légales et pratiques de l'augmentation du capital et constaté la réalisation de cette augmentation.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

M. Khaled Chalghoum, représentant de l'Etat, recommande à la Société de préserver le principe de la proportionnalité entre les actionnaires au titre de la participation à la présente augmentation de capital, notamment en ce qui concerne les rompus. Le Directeur Général a rassuré les actionnaires qu'il en tiendra compte.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, Extraordinaire décide de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Dix Neuf Millions Trois Cent Cinq Mille dinars (19.305.000) dinars divisé en 19.305.000 actions de 1 dinar chacune numérotées de 1 à 19.305.000 totalement souscrites et intégralement libérées ».

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze Heures quarante cinq minutes (13h).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

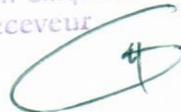
Tahar EL MATERI



Hichem TERZI



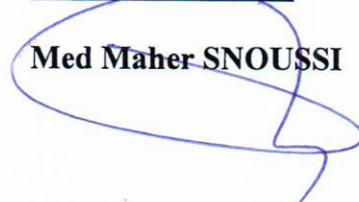
Enregistré à la Recette de l'Enregistrement
des Actes de Sociétés 1er Bureau-TUNIS
2016 28 / 6407
Enregistrement N° 16504824
Reçu La Somme de: Cent Cinquante Dinars
Le Receveur



LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE

Med Maher SNOUSSI



Mounir JERBI

